

Magazine Automobile

Automobile/Actu

Transformer sa voiture essence ou diesel en électrique, c'est enfin légal !!

L'arrêté encadrant l'activité de retrofit, qui consiste à transformer un véhicule thermique en véhicules électriques vient de paraître au journal officiel. L'occasion de découvrir cette activité et les modalités de transformation.

Par **Nicolas Laperruque** - Hier à 07:00 | mis à jour à 07:54 - Temps de lecture : 3 min

5 | Vu 2945 fois



02 / 04



Le r trofit permet de sauver des voitures anciennes en les passant   l' lectrique.

Le R trofit c'est quoi ?

L'id e du R trofit est de transformer votre vieux v hicule essence ou diesel en v hicule  lectrique.

Dans un garage agr e, le professionnel d monte la m canique d'origine, pour y substituer un moteur  lectrique et des batteries.

L'objectif est multiple, il peut s'agir de "sauver" un v hicule ancien en lui offrant une m canique neuve. On peut aussi continuer   conduire son v hicule pr f r  sans  mettre d' missions.

Cette transformation permet  galement de b n ficier de tous les avantages du v hicule  lectrique comme un co t d'usage limit , le stationnement facilit , l'absence de restriction de circulation ou l'entretien r duit.

Électrique ou hydrogène ?

Les deux technologies sont autorisées. Pour rappel, un véhicule électrique dispose d'un moteur électrique alimenté par une batterie souvent au lithium-ion. L'électricité provient du réseau sur lequel on branche l'auto.

La voiture à hydrogène dispose d'un moteur électrique identique à n'importe quelle voiture électrique, mais stocke son énergie dans un réservoir sous pression.

L'électricité est produite par une pile à combustible qui transforme l'hydrogène en électricité.

On trouve l'hydrogène dans des stations spécifiques, ce qui rend son usage beaucoup plus rare.



On peut désormais rouler en Peugeot 504 cabriolet... électrique contre 32000 €.

Quels véhicules concernés ?

Le décret délimite les contours réglementaires de la transformation de véhicules thermiques vers la traction électrique. Il est désormais possible en France de transformer en voiture électrique :

- Les véhicules thermiques de plus de 5 ans (voitures, véhicules utilitaires, camions, bus et cars).
- Les 2 et 3 roues motorisés de plus de 3 ans.

Le rétrofit devient possible avec une alimentation provenant d'une batterie ou d'une pile à combustible hydrogène. Les véhicules immatriculés en carte grise collection, ainsi que les engins agricoles sont exclus du dispositif et ne pourront être convertis.

Sous quelles conditions ?

La transformation en véhicule électrique de votre vieille voiture ne peut se faire qu'en respectant certaines conditions définies par le décret.

Le dispositif doit garantir la conformité initiale du véhicule. Les dimensions du véhicule de base (longueur, largeur, hauteur, empattement, porte à faux, voies, etc.) ne doivent pas être modifiées par la transformation.

La puissance du nouveau moteur électrique ne doit pas dépasser la puissance d'origine du véhicule thermique transformé. Si votre 2CV développait 29 ch, il sera impossible de lui offrir un moteur électrique plus puissant.

Le poids du véhicule après transformation ne doit pas varier de plus de 20% après transformation.

La conversion ne peut être effectuée que par un professionnel établi en France et habilité par un fabricant de kits rétrofit.

Chaque véhicule transformé reçoit un "agrément prototype", une plaque de transformation est alors apposée sur l'engin converti, à côté de celle du constructeur.

Une nouvelle vision de l'automobile

D'après l'AIRE, (Acteurs de l'Industrie du Rétrofit Electrique), ce décret va permettre de créer une activité économique nouvelle sur le territoire.

Une activité s'inscrivant parfaitement dans les enjeux d'économie circulaire, avec à la clé de nombreux avantages.

L'absence d'émissions de CO2, des économies d'usage, pas de restrictions de circulation, un excellent bilan carbone, une facilité d'usage et un entretien réduit au minimum.



A quel tarif ?

Aujourd'hui plusieurs acteurs du Rétrofit sont déjà positionnés sur ce marché naissant.

Le tarif varie en fonction du type de véhicule et surtout de la taille des batteries qui déterminera l'autonomie finale du véhicule.

Chez Transition-One on promet de transformer votre citadine en électrique offrant 100 km d'autonomie et une vitesse de pointe de 110 km/h à partir de 5000 €.

Rétrofutur propose une gamme de véhicules classiques vendues clés en main. On peut ainsi craquer pour une authentique petite Austin Mini électrifiée pour 19 900€.

A l'autre bout de l'échelle, une Rolls-Royce Silver Spur ou un Range Rover atteindront 60 000 €, transformation comprise.

Magazine Automobile Magazine